



Conseil économique et social

Distr. générale
12 janvier 2017
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-septième session

Session d'organisation, 20 avril 2017

Session de fond, 5-30 juin 2017

Questions relatives au programme : évaluation

Évaluation de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) encourage un développement global, équitable, intégré et durable fondé sur une coopération économique et sociale efficace dans la région.

Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) s'est penché sur l'utilité et l'efficacité de la CESAO, en s'attachant notamment à déterminer comment celle-ci, dans le cadre de ses trois fonctions essentielles que sont la quête du consensus, la recherche et l'analyse et les services de conseil, appuie les États Membres dans la conception, l'élaboration et l'exécution de leurs politiques. Cette évaluation se fonde sur l'observation directe, l'examen de documents et l'analyse de données secondaires ainsi que sur des enquêtes, des entretiens, des visites sur place et des études de cas.

La CESAO œuvre dans un environnement caractérisé par un conflit qui perdure et une instabilité politique préjudiciable à la dynamique sociale dans la région et lourde de périls pour son action. Dans ce contexte, elle a mis en place une importante plateforme de dialogue stratégique, neutre et axée sur les faits pour dégager un consensus régional et faciliter la prise de décisions sur des enjeux et des domaines thématiques mondiaux. Si, en sa qualité d'organe subsidiaire, elle s'est intéressée aux principales priorités de ses États membres, elle doit encore s'attaquer en profondeur aux nouveaux enjeux de la région de manière plus régulière et plus systématique.



Les connaissances générées par les travaux de recherche et d'analyse de la Commission n'ont pas été pleinement exploitées et n'ont pas permis de mieux sensibiliser aux questions de développement dans la région, en raison principalement de l'inefficacité des pratiques de diffusion et des mécanismes de remontée de l'information. Certes, des réflexions sont en cours pour améliorer le programme de publication, mais des stratégies concrètes doivent encore être mises en œuvre.

Si les services consultatifs que fournit la Commission sont généralement bien accueillis, leur incidence sur les politiques publiques demeure limitée. En outre, le lien entre ces services et les deux autres fonctions essentielles de la Commission que sont l'étude et l'analyse, ainsi que la recherche du consensus en vue de l'appui à l'élaboration des politiques, n'est pas suffisamment bien établi.

À l'heure où le Programme de développement durable à l'horizon 2030 polarise l'attention des États membres, la CESAO s'emploie résolument à faire émerger une position régionale sur les objectifs de développement durable et la stratégie qu'il convient d'adopter pour leur mise en œuvre.

Le BSCI formule cinq recommandations importantes, par lesquelles la Commission est invitée à :

- Renforcer sa capacité à répondre aux enjeux nouveaux;
- Mettre au point et appliquer une stratégie globale de publication;
- Renforcer ses méthodes de collecte, d'analyse et d'établissement de rapports sur l'exécution des programmes;
- Définir une stratégie et un plan d'action détaillés visant à renforcer les liens entre ses trois fonctions essentielles;
- Proposer des solutions visant à renforcer l'appui fourni aux États membres pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction et objet de l'évaluation	4
II. Considérations générales	4
III. Méthode	9
IV. Résultats de l'évaluation	10
A. La Commission a mis en place une importante plateforme cruciale pour dégager un consensus et faciliter la prise de décisions sur des enjeux et des domaines thématiques mondiaux dans une région instable	10
B. La Commission, en sa qualité d'organe subsidiaire, s'est intéressée, aux principales priorités de ses États membres, mais elle doit encore s'attaquer en profondeur aux nouveaux enjeux de la région de manière plus régulière et plus systématique	15
C. Les travaux de recherche et d'analyse de la Commission n'ont pas été pleinement exploités et n'ont pas permis de générer davantage de connaissances sur des questions cruciales de développement	18
D. Si les services consultatifs que fournit la Commission sont généralement bien accueillis, leur influence sur les politiques menées dans la région demeure limitée	21
E. La Commission n'a pas établi de lien suffisamment clair entre ses trois fonctions essentielles à l'appui de l'élaboration des politiques	25
F. La Commission a pris des mesures préliminaires pour appuyer les États membres, conformément à leur demande, dans la réalisation des objectifs de développement durable et le suivi des progrès accomplis à cet égard	26
V. Conclusion	27
VI. Recommandations	28
Annexe	
Observations officielles reçues de la Commission	30

I. Introduction et objet de l'évaluation

1. La Division de l'inspection et de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a décidé d'évaluer la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur la base des conclusions d'une analyse des risques entreprise par le BSCI pour recenser les priorités en matière d'évaluation des programmes du Secrétariat. Le Comité du programme et de la coordination s'est proposé d'examiner cette évaluation à sa cinquante-septième session, en juin 2017¹. L'Assemblée générale a souscrit à cette proposition dans sa résolution 70/8.

2. Les évaluations du BSCI sont effectuées conformément aux résolutions 48/218 B, 54/244 et 59/272 de l'Assemblée générale, ainsi qu'à la circulaire ST/SGB/273 du Secrétaire général sur la création du Bureau, aux termes de laquelle le Bureau des services de contrôle interne est habilité à prendre toute mesure qu'il juge nécessaire à l'exercice de ses fonctions, ainsi qu'à faire connaître les résultats obtenus. Les activités d'évaluation du BSCI sont organisées par le Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation².

3. L'évaluation avait pour objet de déterminer aussi exhaustivement et objectivement que possible l'intérêt et l'efficacité de la CESAO. L'objet a été défini à l'issue d'une estimation des risques au niveau du programme. L'évaluation, présentée en détail dans le document préliminaire³, couvre tous les aspects importants du programme. Elle a été menée conformément aux normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

4. L'administration de la CESAO a été invitée à présenter des observations sur le projet de rapport et ces observations ont été prises en considération lors de l'établissement de la version définitive du rapport. La réponse officielle de la CESAO figure dans l'annexe jointe au présent rapport.

II. Considérations générales

Mandat

5. La CESAO⁴ a été créée par les résolutions 1818 (LV) et 1985/69 du Conseil économique et social portant modification du mandat de la Commission et mettant davantage l'accent sur la dimension sociale de sa mission. En outre, dans sa résolution 2005/50, le Conseil a prié la CESAO de fournir un appui aux pays membres pour qu'ils atteignent les objectifs du Millénaire pour le développement.

6. La Commission a pour mandat d'encourager un développement global, équitable, intégré et durable fondé sur une coopération économique et sociale efficace dans la région. Outre qu'elle les aide à pallier leurs insuffisances en matière de politiques et à renforcer leurs capacités de lutter contre les inégalités, elle exerce

¹ Voir A/70/16.

² Voir ST/SGB/2016/6, art. 7.1.

³ IED-15-003.

⁴ Dans sa résolution 321 (XXVIII), la Commission a recommandé que le Conseil économique et social lui attribue la nouvelle dénomination de Commission économique et sociale pour les États arabes, mais cette recommandation doit encore être approuvée par l'Assemblée générale.

sa fonction de mobilisation pour favoriser un échange de vues entre les États membres sur des questions régionales de développement économique, social et durable. La CESAO s'emploie à atteindre les objectifs suivants :

- a) Appuyer le développement économique et social des États membres;
- b) Promouvoir l'interaction et la coopération entre les États membres;
- c) Encourager la mise en commun des données d'expérience, des enseignements qui en sont tirés et des pratiques optimales;
- d) Réaliser l'intégration régionale et favoriser les échanges entre l'Asie occidentale et d'autres régions;
- e) Sensibiliser l'opinion mondiale à la situation et aux besoins des États membres.

Gouvernance

7. La CESAO regroupe 18 pays, dont les derniers à être devenus membres à part entière sont la Libye, le Maroc et la Tunisie (2012) et la Mauritanie (2015)⁵. La Commission se réunit les années paires à l'occasion de sa session ministérielle.

8. Les États membres exercent un rôle de gouvernance institutionnelle en vertu de leur appartenance à la Commission. L'administration de la CESAO porte les questions importantes à l'attention des États membres en vue de faciliter la prise de décisions, de mettre en œuvre les décisions et de fournir des services de secrétariat pour la Commission et ses neuf organes subsidiaires :

- a) Le Comité exécutif (autrefois Comité technique);
- b) Le Comité de statistique;
- c) Le Comité du développement social;
- d) Le Comité de l'énergie;
- e) Le Comité des ressources en eau;
- f) Le Comité des transports;
- g) Le Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement dans les pays de la région de la CESAO;
- h) Le Comité pour la promotion de la femme;
- i) Le Comité de la technologie au service du développement.

⁵ Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie, Yémen et État de Palestine.

Gestion, structure administrative et gouvernance

9. La CESAO est dirigée par le Secrétaire exécutif, qui a rang de Secrétaire général adjoint et est secondé par deux secrétaires exécutifs adjoints, l'un pour le programme, l'autre pour l'appui au programme.

10. Le tableau 1 indique que le budget ordinaire de la Commission pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élevait à 73,986 millions de dollars des États-Unis. Ses ressources extrabudgétaires ont plus que triplé entre les exercices biennaux 2010-2011 et 2014-2015. La CESAO emploie 260 personnes, dont 119 de la catégorie des administrateurs. Son budget est réparti comme suit :

- a) 156 000 dollars pour les organes directeurs, soit moins de 1 % du total;
- b) 4,376 millions de dollars pour la direction exécutive et l'administration, soit 6 % du total;
- c) 35,461 millions de dollars pour le programme de travail, soit 51 % du total;
- d) 29,737 millions de dollars pour l'appui au programme, soit 43 % du total.

Tableau 1

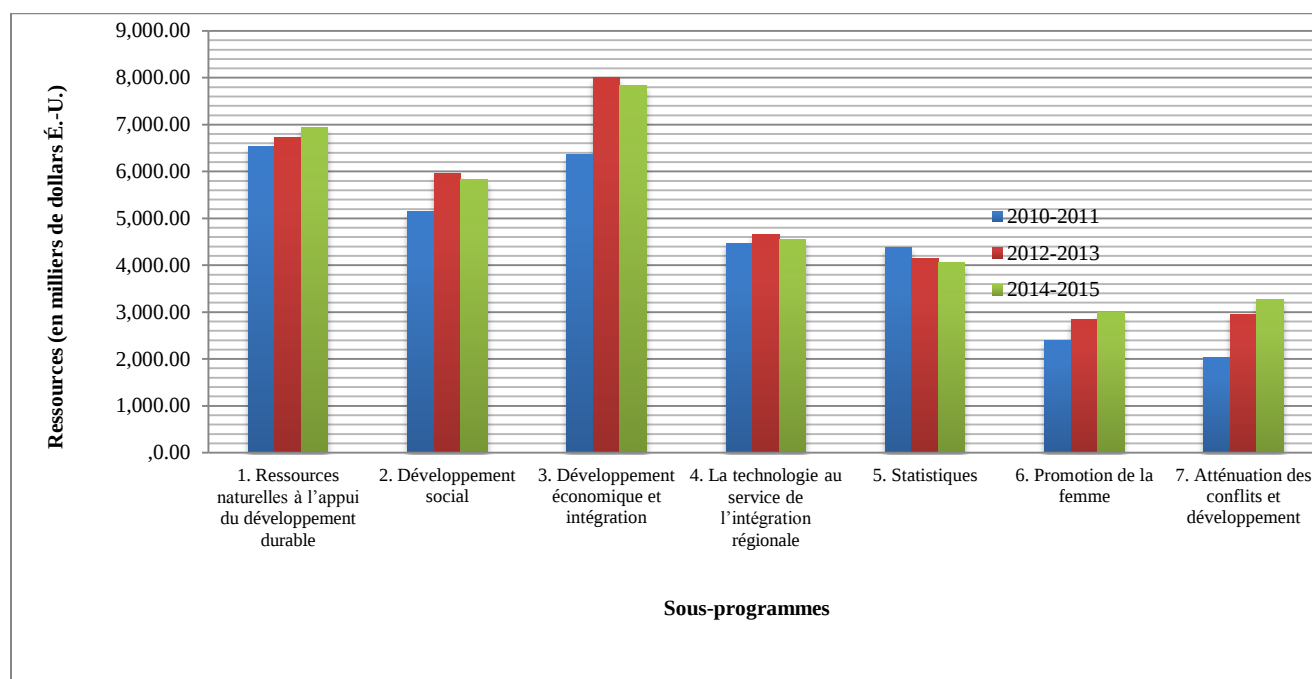
Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires de la Commission, 2014-2015

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)			Nombre de postes		
	2010-2011	2012-2013	2014-2015	2010-2011	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire	64 409,2	69 177,9	73 986,9	261	264	260
Ressources extrabudgétaires	3 580,4	11 160,1	12 120,4	—	—	—
Total	67 989,6	80 338,0	86 107,3	261	264	260

Source : (A/68/6 (Sect.22) et rapport final d'autorisation budgétaire de la CESAO.

11. L'exécution du programme de travail de la Commission repose sur sept sous-programmes interdépendants et complémentaires. La figure 1 ci-dessous montre la répartition des ressources affectées aux sous-programmes entre 2010 et 2015.

Figure I
Répartition du budget de la Commission entre les différents sous-programmes
sur la période 2010-2015



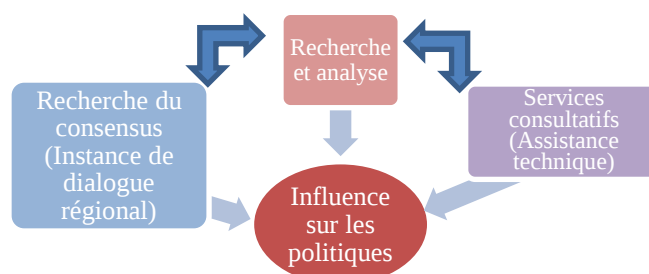
Source : A/68/6 (Sect. 22) et A/66/6 (Sect. 22).

Abréviation : TIC, technologies de l'information et des communications.

Fonctions essentielles

12. La Commission s'acquitte de son mandat en assumant trois fonctions essentielles interdépendantes : a) offrir un espace de dialogue régional et contribuer à dégager un consensus sur des questions régionales et thématiques liées au développement; b) proposer des politiques alternatives fondées sur des analyses, des recherches et des faits concrets; et c) fournir des services consultatifs en vue de faciliter l'élaboration, l'adoption et l'exécution de politiques de développement. La figure II ci-après illustre la synergie entre les fonctions essentielles de la Commission et son influence sur les politiques dans la région.

Figure II
Synergie entre les fonctions de la Commission et influence sur les politiques



Environnement opérationnel

13. La CESAOC œuvre dans une région marquée par des conflits qui perdurent et par l'instabilité politique. Avec près de la moitié des pays en situation de conflit, la région est l'une plus en proie à des conflits au monde. En 2015, 37,5 % de la population de la région vivait dans un pays en proie à un conflit ou à l'instabilité⁶. Le paysage politique de la région a connu de profondes mutations ces dernières années. Depuis 2011, les soulèvements politiques qui ont eu lieu en Égypte, en Libye, en République arabe syrienne, en Tunisie, au Yémen et dans d'autres pays arabes ont marqué l'aspiration des peuples à une bonne gouvernance et à une amélioration de leur situation économique et sociale⁷.

14. La dégradation des conditions de sécurité a eu un effet préjudiciable sur les économies de la région, notamment les économies développées de la plupart des pays du Conseil de coopération du Golfe⁸ et les économies des pays du Machreq⁹ et du Maghreb¹⁰, à revenu intermédiaire et parmi les moins avancés, ainsi que les économies des pays arabes les moins avancés¹¹. On estime que le taux de croissance moyen du produit intérieur brut de la région arabe s'élevait en 2014 à 1,5 % en termes réels, soit une différence négligeable par rapport à 2013. Les économies des pays du Conseil de coopération du Golfe ont crû de 4 % environ en 2014, puis de 3,4 % en 2015 selon les estimations. Celles des pays du Machreq ont toutefois enregistré un repli d'environ 0,6 % en moyenne en 2014, avant de progresser de 1,2 % seulement en 2015 selon les estimations, tandis que les économies du Maghreb, après un recul de 3,9 % en 2014, ont connu une croissance estimée à 1,2 % seulement en 2015. Selon les chiffres disponibles, le taux de chômage de l'État de Palestine s'établissait à 26,5 % au quatrième trimestre 2014, à 12,9 % en Égypte, 12,3 % en Jordanie, 11,6 % en Arabie saoudite chez les ressortissants saoudiens, et 9,7 % au Maroc¹². La baisse sensible du cours du pétrole s'est ajoutée aux inquiétudes que suscite la situation économique de la région¹³.

15. L'intensification des conflits armés dans la région a eu une incidence sur la dynamique sociale, en raison notamment de déplacements massifs de populations. En 2014, on dénombrait dans la région, 10,6 millions de réfugiés et 15,2 millions de personnes déplacées. Ces dernières années, le nombre de réfugiés et de déplacés a nettement augmenté en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne, au Yémen et dans l'État de Palestine, provoquant des crises humanitaires. Par leur ampleur, ces déplacements de populations ont érodé le capital humain et entravé le développement de la région. Par exemple, les répercussions sociales se font de plus en plus sentir en Jordanie et au Liban, où l'arrivée de nombreux réfugiés a transformé la structure démographique et mis à rude épreuve les services de base.

⁶ Voir E/ESCWA/2015/EC.2/4 (Part VII).

⁷ Voir E/ESCWA/ECRI/2014/W.G.2/Report.

⁸ Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar.

⁹ Égypte, Iraq, Jordanie, Liban et République arabe syrienne et État de Palestine.

¹⁰ Algérie, Libye, Maroc et Tunisie.

¹¹ Comores, Djibouti, Mauritanie, Somalie, Soudan et Yémen.

¹² Voir E/ESCWA/EDID/2015/2/Summary.

¹³ Ibid.

III. Méthode

16. L'évaluation a porté sur la manière dont la CESAO s'est acquittée de ses trois fonctions essentielles pour appuyer les États membres dans la conception, l'élaboration et l'exécution des politiques. Il s'agissait également de déterminer si la Commission était en mesure d'aider ces pays à atteindre les objectifs de développement durable. Les aspects du programme de travail de la Commission liés aux services de gestion des conférences et à l'administration n'entraient pas dans le cadre de l'évaluation.

17. L'évaluation a principalement porté sur la période de 2012 à 2015. Une sélection de données et informations relatives aux années précédentes a également été examinée pour étayer l'analyse de certaines questions thématiques.

18. Dans son évaluation, le Bureau s'est servi des méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives suivantes (les résultats ont été obtenus par recoupement de diverses sources de données) :

a) **Entretiens** : 81 entretiens semi-directifs avec des membres du personnel de la CESAO, des décideurs des États membres et les principales parties prenantes;

b) **Missions** : au siège de la CESAO à Beyrouth, ainsi qu'en Arabie saoudite, en Égypte, dans l'État de Palestine et au Liban. Dans le cadre de ces missions, deux procédures intergouvernementales consécutives ont fait l'objet d'une observation directe;

c) **Enquêtes** en ligne auprès d'un échantillon non aléatoire de membres du personnel de la CESAO¹⁴ et de décideurs de tous les États membres de la Commission¹⁵;

d) **Analyse de documents** : analyse structurée du contenu des rapports et documents essentiels, notamment des plans stratégiques et des documents financiers de la CESAO, des rapports sur l'exécution des programmes, des procès-verbaux des réunions de l'administration, des rapports et des résolutions des organes intergouvernementaux, des documents techniques et des publications, et des communiqués de presse;

e) **Analyse de données secondaires** : analyse de données issues du Système intégré de suivi (SIS), des médias sociaux tels que Facebook et Twitter, et des rapports d'audit et d'évaluation;

f) **Analyse des décisions intergouvernementales**¹⁶;

¹⁴ Le formulaire de l'enquête menée auprès du personnel de la Commission a été envoyé à un échantillon non aléatoire de 193 personnes, dont tous les hauts responsables et administrateurs de la Commission, ainsi que tous les assistants de recherche ayant des responsabilités importantes. En tout, 107 personnes ont répondu, soit un taux de réponse de 55 %.

¹⁵ Le formulaire de l'enquête réalisée auprès des États membres a été envoyé à des ministres des 18 États membres ayant participé à la session ministérielle de 2014. Cinq d'entre eux ont répondu, soit un taux de réponse de 27,7 %.

¹⁶ L'évaluation a porté sur des décisions prises à l'occasion des vingt-sixième, vingt-septième et vingt-huitième sessions de la Commission et des trois dernières sessions du Comité de l'énergie, du Comité des ressources en eau, du Comité sur la libéralisation du commerce

g) **Études de cas** : analyse approfondie de quatre domaines thématiques (développement social, prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, planification du développement au niveau national et objectifs de développement durable)¹⁷.

19. La fiabilité des résultats de l'évaluation est limitée par le faible taux de réponse à l'enquête menée auprès des 18 États membres, 5 seulement y ayant répondu.

IV. Résultats de l'évaluation

A. La Commission a mis en place une importante plateforme cruciale pour dégager un consensus et faciliter la prise de décisions sur des enjeux et des domaines thématiques mondiaux dans une région instable

La complexité du contexte régional a posé plusieurs difficultés qui ont eu une incidence sur l'action de la Commission

20. Comme exposé aux paragraphes 13 à 15 ci-dessus, la CESAO œuvre dans un contexte de conflits armés et de violences qui perdurent, de coopération intrarégionale de plus en plus déséquilibrée et de transition de certains pays vers la bonne gouvernance. Ce contexte régional complexe a eu des répercussions sur son action. Les conflits et l'instabilité politique dans la région ont été cités par le personnel (40 %) et les parties prenantes extérieures (22 %) interrogés comme étant la difficulté que rencontre le plus souvent la Commission pour mener efficacement son action. Les conflits sont vus comme ayant des répercussions non négligeables sur l'effort de recherche d'un consensus que fait la CESAO, la situation actuelle de la région en matière de sécurité ayant limité la participation des États membres aux réunions intergouvernementales, notamment à celles organisées dans des lieux d'affectation comme Beyrouth où s'appliquent des restrictions de sécurité. Non seulement les conflits constituent des obstacles structurels à la recherche d'un consensus régional, mais ils compromettent également la capacité des gouvernements à prendre en main les questions politiques auxquelles s'intéresse la CESAO. Les interactions limitées avec les interlocuteurs concernés représentant, par exemple, la République arabe syrienne et le Yémen et leur faible réactivité ont eu des répercussions sur le type et l'étendue de l'assistance technique et du suivi que la CESAO a pu assurer. L'instabilité dans certains pays n'a pas permis de s'attaquer aux questions de développement, une priorité plus grande ayant été accordée à la politique et à la gouvernance.

international, du Comité des transports, du Comité de statistique, du Comité du développement social, du Comité pour la promotion de la femme et du Comité exécutif.

¹⁷ Le thème des études de cas ont été choisis selon les critères suivants : portée du sous-programme, pertinence du domaine thématique eu égard au mandat de la Commission, nombre de services consultatifs fournis et nombre d'instruments de politique susceptibles d'être modifiés. Les études de cas ont été intégrées aux résultats de l'évaluation comme autre source de données probantes.

L'avantage comparatif principal de la Commission a été de mettre en place une plateforme de dialogue stratégique, neutre et axée sur les faits pour dégager un consensus

21. La CESAO a joué un rôle essentiel dans la promotion du dialogue et la recherche du consensus dans la région. Pour la plupart, les parties prenantes extérieures interrogées (73 %) ont estimé que la Commission a apporté de la valeur ajoutée par son rôle de plateforme régionale qui a favorisé l'échange d'idées, permis de réunir les parties prenantes et de rechercher un consensus sur des questions majeures de développement. De même, selon la majorité du personnel interrogé (73 %), la CESAO s'est montrée très efficace ou efficace dans la mise en place d'un cadre de dialogue régional et de débat sur des sujets clefs de politique de développement dans le monde arabe. La Commission a assumé cette fonction en présentant des analyses fondées sur les faits lors de divers débats intergouvernementaux et réunions de groupes d'experts sur les questions de l'égalité des sexes, du développement social, de la statistique, de l'eau, de l'énergie, du commerce et des transports. Un exemple récent du rôle que joue la Commission dans la recherche d'un consensus a été l'adoption par les États membres, en 2014, de la Déclaration de Tunis sur la justice sociale dans le monde arabe, qui propose une vision de la justice sociale pour la région, ainsi qu'une liste des engagements à honorer pour garantir des progrès dans la réalisation du développement durable.

22. La CESAO a joué un rôle important en tant que médiateur dans la région. La majorité des fonctionnaires (20 sur 22) et des partenaires régionaux membres de la Ligue des États arabes (6 sur 6) interrogés ont indiqué que le rôle d'intermédiaire neutre que joue la CESAO lui avait permis de promouvoir le dialogue et de faciliter la discussion en intégrant à ses analyses différents points de vue et en offrant un appui technique à cette discussion; ils ont également noté que la CESAO s'était montrée efficace pour ce qui était de l'organisation de forums régionaux et thématiques devant appuyer la prise de décisions au niveau régional. Selon une étude menée par la CESAO en 2015, la plupart des États membres interrogés (85 %) lui ont accordé une note positive pour ses services techniques et ses contributions à l'organisation de réunions intergouvernementales, tant les réunions ministérielles de la Commission que celles de ses comités subsidiaires techniques.

23. La CESAO a contribué à la recherche d'un consensus et facilité la prise de décisions à trois niveaux (mondial, régional et thématique). Chacun de ces niveaux est examiné plus en détail ci-après.

La Commission a facilité un consensus régional sur des enjeux mondiaux

24. La CESAO a réussi à faciliter la formulation de positions régionales sur un certain nombre de questions de développement au niveau mondial, comme le montrent les résultats positifs exposés dans le tableau 2. Elle y est parvenue, d'une part, en favorisant le dialogue, d'autre part, en mettant sur la table des sujets précis et en présentant sur ces sujets, des analyses techniques, des rapports et des exposés visant à nourrir les débats. Outre la Déclaration de Tunis sur la justice sociale dans le monde arabe, mentionnée au paragraphe 21, qui a constitué une avancée majeure, parce qu'elle portait sur la justice sociale d'un point de vue multisectoriel et illustrait la stratégie de la Commission sur le développement intégré, la CESAO a également aidé à adopter d'autres positions et accords régionaux sur des enjeux mondiaux ces quatre dernières années, ce qui a permis aux États membres de

s'exprimer d'une seule voix dans les processus de prise de décisions politiques au niveau mondial

Tableau 2

Positions et accords régionaux clefs sur des enjeux mondiaux auxquels la Commission a contribué, 2012-2015

Contribution à l'adoption de la Déclaration des États arabes sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a servi aux discussions de la Conférence (2012)

Contribution à la définition d'une position régionale sur les objectifs de développement durable et le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (2015)

Contribution à la formulation d'une position régionale sur le suivi de la Déclaration de Beijing (2012)

Contribution à la définition d'une position arabe commune pour la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (2015)

Contribution à l'adoption de la Déclaration du Caire sur le programme de développement pour l'après-2015 en faveur des femmes (2015)

Appui à la Ligue des États arabes dans la définition d'objectifs de développement prioritaires qui ont préparé l'adoption du Cadre stratégique arabe pour le développement durable (2014)

Appui au Conseil des ministres arabes de l'eau dans l'établissement du plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie arabe pour la sécurité hydrique visant à relever les défis et à répondre aux besoins liés au développement durable pour 2010-2030 (2014)

Appui à la définition d'une stratégie régionale de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 (2012-2013)

Contribution à la Déclaration du Conseil des ministres arabes de la protection sociale sur les priorités de développement inclusif et durable du monde arabe pour l'après-2015 (2014)

La Commission a également contribué à l'adoption de résolutions régionales clefs

25. Au cours des trois derniers exercices biennaux, la CESAO a accompagné les États membres dans la recherche d'un consensus régional dans les neuf domaines sectoriels présentés au tableau 3. Grâce au soutien qu'ils ont apporté à l'organisation, tous les deux ans, des sessions ministérielles, les États membres ont adopté 20 résolutions visant à accélérer le développement économique, social et environnemental de la région¹⁸.

Tableau 3
Résolutions régionales adoptées lors des sessions ministérielles facilitées par la Commission, 2010-2014

Session ministérielle par secteur	Nombre de résolutions		
	Vingt-sixième session (2010)	Vingt-septième session (2012)	Vingt-huitième session (2014)
Développement social	1	2	
Développement économique	1	1	
Technique au service du développement	1	1	1
Statistique	1		
Condition de la femme	1		
Conflit émergent et questions y relatives	1	1	1
Administration et planification	4	5	5
Politique		1	
Développement durable		1	1
Total	10	12	8

Source : E/2010/41, E/ESCWA/26/9/Report, E/2012/41, E/ESCWA/27/9/Report, E/2014/41 et E/ESCWA/28/9/Report.

26. Parallèlement aux 20 résolutions citées ci-dessus, la CESAO a facilité l'adoption d'en moyenne 33 décisions de la Commission par an depuis 2010. Ces décisions peuvent être regroupées en quatre catégories : demandes adressées à la CESAO, accords, recommandations et appels nécessitant la prise de mesures par les États membres. Au titre des demandes adressées à la Commission, on peut citer les demandes de suivi d'initiatives concluantes de développement du secteur public menées dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les demandes d'établissement de rapports et d'assistance aux États membres pour l'application des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. S'agissant des accords, on peut citer l'adoption du Statut du Centre de technologie de la CESAO et du projet de cadre stratégique de la CESAO. Pour ce qui est des recommandations, on peut citer celle faite au Conseil économique et social de renommer la CESAO « Commission économique et sociale pour les États arabes ». Les appels nécessitant la prise de mesures par les États

¹⁸ Aucun objectif chiffré n'ayant été mis en place concernant le nombre des résolutions, il est impossible d'évaluer ce résultat.

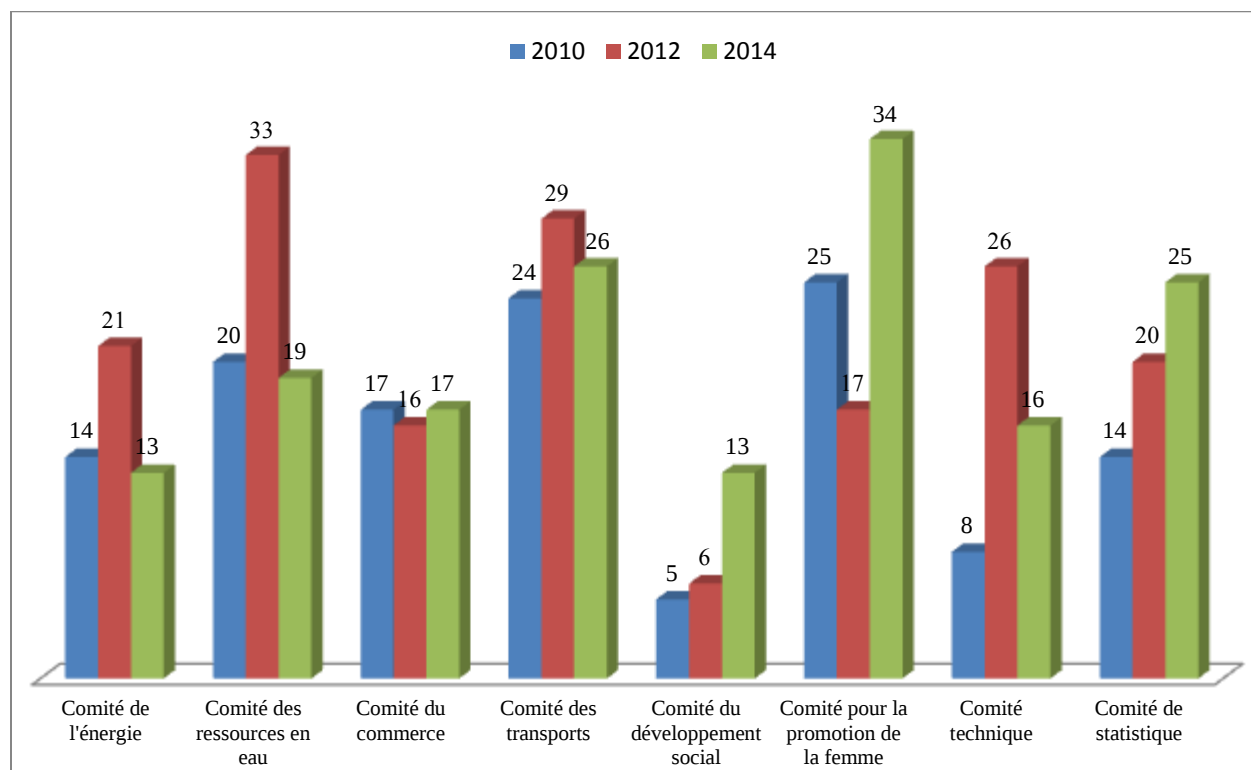
membres ont notamment consisté à leur demander de participer aux sessions du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable ainsi qu'à renforcer la coordination entre les organismes nationaux de statistique pour faciliter la mise en œuvre des stratégies nationales pour le développement de la statistique.

La Commission a également établi un dialogue et facilité la prise de décisions dans divers domaines thématiques

27. Dans le cadre de ses efforts de recherche d'un consensus, la CESAO a encouragé des débats thématiques au sein de ses organes subsidiaires. Dans tous les domaines (statistique, problématique hommes-femmes, développement social, commerce extérieur, transports, gestion des ressources en eau ou énergie), la CESAO a joué un rôle catalyseur pour mettre ensemble les représentants de différents gouvernements afin qu'ils puissent mutualiser leurs expériences et débattre de questions et problèmes techniques et de mesures à prendre. La plupart des États membres interrogés (16 sur 22) et les six partenaires de la Ligue des États arabes ont confirmé l'intérêt de l'action menée par la Commission pour dégager un consensus thématique. L'observation directe du déroulement des dernières réunions des comités sur la libéralisation du commerce extérieur et sur les transports a permis de montrer que la Commission a facilité efficacement la prise de décisions thématiques en alimentant ces organes d'analyses et de documents techniques destinés à guider leurs débats et éclairer les États membres dans la prise de décisions. Par exemple, des fonctionnaires de deux États membres interrogés ont indiqué que la région doit les améliorations enregistrées dans le domaine de sa sécurité routière partiellement aux mesures examinées et adoptées par le Comité des transports.

28. L'organisation de la CESAO en comités thématiques lui a permis de contribuer à dégager un consensus dans huit domaines thématiques au cours des trois derniers exercices biennaux, comme le montre la figure III. S'agissant des trois secteurs pour lesquels des mesures précises de résultats ont été établies (ressources en eau, énergie et promotion de la femme), le nombre de décisions prises a dépassé l'objectif initialement fixé. Au total, les organes subsidiaires de la CESAO ont pris quelque 458 décisions durant la période considérée

Figure III
Décisions thématiques des organes subsidiaires facilitées par la Commission, 2010-2014



Source : Rapports des organes subsidiaires de la CESAO.

B. La Commission, en sa qualité d'organe subsidiaire, s'est intéressée, aux principales priorités de ses États membres, mais elle doit encore s'attaquer en profondeur aux nouveaux enjeux de la région de manière plus régulière et plus systématique

Le programme de travail général de la Commission est axé sur les priorités approuvées par ses organes intergouvernementaux

29. Dans le cadre des travaux des organes subsidiaires thématiques susmentionnés, les interlocuteurs techniques des ministères, en concertation avec la CESAO, se prononcent toujours sur le projet de programme de travail de la Commission et sur un ensemble de priorités pour chaque domaine thématique. Il ressort d'un examen des dernières délibérations des organes subsidiaires que les représentants des États membres ont appelé l'attention sur certains domaines thématiques et priorités du mandat de la Commission.

30. En moyenne, 11 États membres ont participé aux discussions des sept comités thématiques ces cinq dernières années, ce qui montre une participation plutôt active des États membres à la définition des priorités de la Commission. Une enquête sur les délibérations des comités subsidiaires menée par la CESAO après chaque session des comités entre 2012 et 2015 a montré que 75 % des représentants des

États aux réunions des comités étaient largement satisfaits des discussions et de l'intérêt des sujets qui leur étaient présentés par la Commission. Les discussions portaient notamment sur le commerce et les transports; la gestion des ressources en eau et les questions liées à l'énergie; le développement social; la problématique hommes-femmes; et la statistique. La Commission a par la suite fait siennes toutes les priorités thématiques recommandées par les comités. Le tableau 4 montre qu'au cours des trois derniers exercices biennaux, les États membres ont approuvé des programmes de travail pour tous les sous-programmes par l'intermédiaire des organes subsidiaires concernés, avec un bon taux de participation des États membres.

Tableau 4

Participation des États membres à l'approbation des programmes de travail thématiques dans les différents organes subsidiaires de la Commission, 2010-2014

<i>Organe subsidiaire</i>	<i>Nombre d'États membres</i>			<i>Domaines thématiques couverts</i>
	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	
Comité de statistique	12	10	10	Mesure multidimensionnelle de la pauvreté; mesure de la justice sociale; statistique économique, sociale et environnementale; comptes nationaux; objectifs de développement durable; comparaison internationale à parité de pouvoir d'achat
Comité du développement social	11	10	13	Justice sociale et équité; société civile et participation citoyenne; évolution démographique; jeunesse; migration; vieillissement; emploi et marché du travail; cohésion sociale; développement inclusif; pauvreté; handicap
Comité de l'énergie	14	11	12	Énergie durable; gestion des ressources naturelles; efficacité énergétique; énergies renouvelables; liens entre énergie, nourriture et eau
Comité des ressources en eau	11	13	13	Gestion intégrée des ressources en eau; initiative régionale d'évaluation de l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe; développement durable; gestion des ressources en eau; eau et durabilité; sécurité alimentaire
Comité des transports	12	12	11	Transports et facilitation du commerce; réseau ferroviaire international; transports, logistique et maîtrise des coûts du transport; efficacité des infrastructures; sécurité routière et systèmes de transport intégré; transport durable

Organe subsidiaire	Nombre d'États membres			Domaines thématiques couverts
	2010-2011	2012-2013	2014-2015	
Comité sur la libéralisation du commerce international	11	17	14	Partenariats public-privé; politiques commerciales; commerce extérieur; négociations commerciales; mondialisation économique; financement du développement
Comité pour la promotion de la femme	12	13	14	Prise en compte de la problématique hommes-femmes; violence sexiste; droits des femmes

Source : trois dernières sessions de chacun des organes subsidiaires thématiques.

Le programme de travail ordinaire approuvé de la Commission est systématiquement examiné, mais les nouvelles questions stratégiques le sont moins

31. La CESAO a reçu un certain nombre de demandes concernant des questions nouvelles non initialement inscrites à son programme de travail. En raison de leur caractère imprévu, la CESAO s'y est intéressée au cas par cas. Cette approche s'est heurtée à certaines difficultés d'ordre programmatique et financier consistant à réfléchir aux conditions de répliquabilité, à recenser les ressources nécessaires pour fournir l'assistance demandée, et intégrer les activités supplémentaires à un programme de travail déjà approuvé. Malgré ces difficultés, la Commission a pu, par cette approche déterminée par la demande, faire face à quelques faits nouveaux importants survenus récemment dans la région. Par exemple, la Commission a :

- Contribué aux analyses préparatoires et à l'organisation de réunions de haut niveau visant à promouvoir le dialogue et le débat sur des questions découlant du Printemps arabe¹⁹;
- Facilité l'analyse des conséquences du conflit pour la macroéconomie, ainsi que la réalisation des objectifs du Millénaire en République arabe syrienne, participé à l'établissement du rapport d'évaluation des besoins et facilité les discussions sur le programme national sur l'avenir de la Syrie;
- Engagé des travaux visant à faciliter les pourparlers au Yémen concernant le conflit actuel et à déterminer les réformes à mener pour le relèvement du pays et l'établissement d'un programme de développement durable pour l'avenir;
- Soutenu les demandes d'assistance relatives à la planification nationale du développement et au suivi des indicateurs en Arabie saoudite;
- Aidé le Liban à définir une vision préliminaire de développement national et à renforcer ses capacités de planification dans ce domaine, et proposé une assistance similaire à la Tunisie et aux Émirats arabes unis.

32. Les efforts qu'a faits la CESAO pour s'attaquer aux nouveaux problèmes stratégiques et aux demandes qu'elle a reçues ont été compromis par l'absence d'une approche plus stratégique et plus systématique d'examen et de suivi de ces demandes d'assistance. Malgré l'importance capitale de certaines nouvelles

¹⁹ E/ESCWA/EDGD/2013/WG.1/Report.

questions auxquelles la CESAO est confrontée, tels que la planification nationale du développement, et bien que les réunions du Comité exécutif tiennent compte des discussions sur les priorités régionales et mondiales, la Commission n'a pas pu adopter d'approche plus adaptée pour ses consultations périodiques et son dialogue avec les États membres sur ces questions, notamment celles qui présentent un intérêt régional. La majorité des hauts responsables de la Commission (de la classe D-1 et au-dessus) interrogés ont indiqué que l'un des principaux obstacles qu'ils avaient rencontré était le manque de souplesse pour apporter des réponses aux nouvelles questions et demandes des États membres, surtout dans le contexte d'une région dynamique et en pleine mutation. Ils ont noté que le fait que le programme de travail de la CESAO doive être soumis et négocié près de quatre ans à l'avance ne laissait guère de marge de manœuvre pour étudier de nouvelles priorités et demandes ni aucune possibilité de discussion et de consultation continues avec les États membres pour déterminer les choix stratégiques qui nécessiteraient une attention et un suivi plus immédiats. En l'absence d'une approche plus stratégique et plus systématique pour examiner des demandes imprévues et y répondre, la CESAO n'a pu optimiser la valeur qu'elle peut apporter à la région en tirant parti de son mandat unique.

33. Les États membres ont reconnu qu'il y avait là l'expression d'un besoin, surtout en situation de crise. La Commission y a répondu en instituant une Division des questions nouvelles et des questions liées aux conflits et en créant, par ses résolutions 292 (XXVI) et 296 (XXVI), un comité subsidiaire des questions nouvelles et du développement en situation de conflit. Toutefois, depuis l'adoption de ces résolutions, les États membres ont estimé que les activités de la Division des questions nouvelles et des questions liées au conflit étaient suffisantes et que, par conséquent, le comité intergouvernemental spécialisé ne s'imposait plus. Toutes les questions nouvelles ne sont toutefois pas liées aux conflits, et la plupart sont traitées de manière interdisciplinaire au sein d'équipes spéciales transversales dont les travaux sont financés principalement par des sources comme le Programme ordinaire de coopération technique et le Compte de l'ONU pour le développement. À cet égard, la création de la Division n'a pas entièrement répondu au besoin de consultations plus régulières avec les États membres sur les questions nouvelles susceptibles de présenter un intérêt pour toute la région.

C. Les travaux de recherche et d'analyse de la Commission n'ont pas été pleinement exploités et n'ont pas permis de générer davantage de connaissances sur des questions cruciales de développement

La production et la promotion de connaissances, qui constituent un élément clef du mandat de la Commission, ont été entravées par des pratiques de diffusion et des mécanismes de collecte des données d'expérience déficients

34. L'un des principaux objectifs de la Commission est de fournir « un foyer pour l'expertise et les connaissances » sur les questions de développement économique et social qui se posent dans la région. Elle consacre à cette fin d'importantes ressources humaines et financières aux activités de recherche et d'analyse qui produisent des connaissances, essentiellement par l'intermédiaire de son programme de publications. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, les publications en série

et les publications isolées, les documents techniques et les réunions de groupes d'experts afférentes ont représenté plus de 72 % des activités de la Commission²⁰. De même, près de 75 % du temps de travail total de son personnel a été consacré à la production de connaissances²¹.

35. En l'absence d'une stratégie de planification et de communication permettant de cibler les lecteurs, les pratiques de diffusion des publications de la CESAO n'ont pas été aussi efficaces qu'elles auraient pu l'être. Il est ressorti d'une analyse des documents de réflexion sur les publications de la Commission²² établis au cours de l'exercice biennal 2013-2014 que celle-ci n'était pas tenue de définir des objectifs de diffusion précis et en était dépourvue pour la plupart de ses produits axés sur le savoir. La diffusion de ces produits n'a fait l'objet d'aucune stratégie et les données sur la diffusion effective des rapports manquent de cohérence, chaque division ayant géré ses propres listes de diffusion, dont la taille et le contenu différaient. Par conséquent, le nombre total et le type de lecteurs ciblés pour chaque produit ne sont pas connus à l'échelle de la Commission. Certaines publications telles que le *Rapport sur la gouvernance dans les pays arabes* et le *Rapport sur la condition de la femme arabe* ont été présentés lors de réunions de groupes d'experts à des fins de diffusion et de sensibilisation. Toutefois, cette pratique n'est pas systématique et le manque de données empêche d'en mesurer l'efficacité en termes d'amélioration de l'utilité des publications. Au cours des années précédentes, la CESAO a mis en place une enquête destinée à permettre aux utilisateurs de donner leur avis sur les publications (sous forme électronique et sur papier), mais celle-ci n'est plus utilisée et les données issues des enquêtes précédentes ne sont pas disponibles.

36. Les membres du personnel et les parties prenantes extérieures à la Commission interrogés ont exprimé des opinions divergentes sur la question de savoir dans quelle mesure les publications de la CESAO étaient connues. Un tiers des parties prenantes extérieures ont indiqué qu'elles ne connaissaient pas les publications de la Commission. Un peu plus de la moitié des membres du personnel ayant répondu à l'enquête (57 %) ont estimé que grâce à ses travaux de recherche et d'analyse, la CESAO était efficace s'agissant de sensibiliser aux questions importantes ayant trait au développement au niveau national, 27 % n'ont pas exprimé d'avis et les 13 % restants ont jugé la Commission inefficace à cet égard.

37. Comme elles ne constituent qu'une mesure indirecte de l'utilisation qui est faite des publications, en particulier dans une région où les difficultés d'accès à Internet sont susceptibles de limiter la diffusion électronique des publications, les données sur le téléchargement figurant à la figure IV ne donnent que peu d'indications sur l'utilisation par le public visé des connaissances produites par la CESAO. En 2014, le document le plus téléchargé a été la principale publication phare de la Commission, à savoir le *Rapport sur l'intégration arabe*, qui a fait l'objet de 1 433 téléchargements. D'autres publications phares publiées en 2014, telles que les documents intitulés *Arab Millennium Development Goals Report*, *An Arab Perspective on the Post-2015 Agenda* et *Aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région arabe*, n'ont suscité qu'environ 300 téléchargements

²⁰ Les 28 % restants ont été consacrés au renforcement des capacités et à la prestation de services consultatifs.

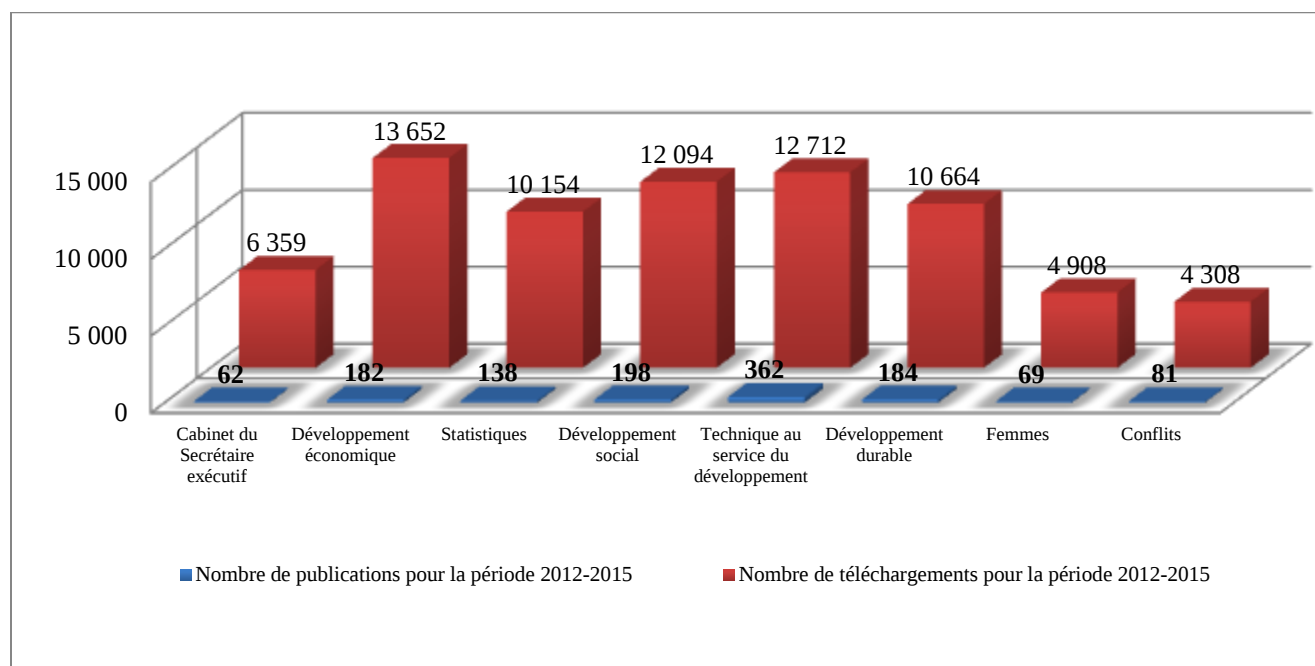
²¹ Les 25 % restants ont été consacrés à la prestation de services consultatifs et au renforcement des capacités.

²² Aperçu approuvé par le comité des publications.

chacune, ce qui donne à penser que l'on peut faire davantage pour maximiser l'utilité de ces publications essentielles. En outre, en 2012, 51 % des produits axés sur le savoir téléchargés ont fait tout au plus l'objet de 10 téléchargements, 97 d'entre eux n'ayant été téléchargés qu'une seule fois.

Figure IV

Publications de la Commission et téléchargements par sous-programme, du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2015



38. Comme le montre le tableau 5, la CESAO a moins exploité les médias sociaux, tels que Facebook et Twitter, que d'autres organisations régionales pour accroître sa visibilité et mieux faire connaître ses travaux. S'agissant des médias sociaux, la CESAO n'a pas de stratégies, cibles ou points de référence particuliers et les gestionnaires de programme utilisent rarement ces données pour élaborer des stratégies de diffusion des publications et de communication sur celles-ci.

Tableau 5

Données par média au 7 janvier 2015

Organisation	Mentions « J'aime » sur Facebook	Tweets	Abonnés à Twitter
CESAO	5 111	1 388	700
Banque mondiale – région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord	1 044 334	7 247	7 936
Ligue des États arabes	6 266	3 218	1 246

L'amélioration du programme de publications de la Commission est à l'examen mais cette mesure n'a pas été pleinement mise en œuvre

39. Le comité des publications de la CESAO analyse actuellement le programme de publications de la Commission et les procédures y afférentes en vue de réaménager ce programme. Cette initiative a notamment consisté en l'élaboration des recommandations suivantes, dont aucune n'a été pleinement mise en œuvre :

- Approuver la proposition de liste d'indicateurs relatifs au lectorat;
- Procéder à l'examen externe des publications;
- Mettre en œuvre un plan de communication;
- Moderniser le site Web pour en faire un associé à Google Scholar;
- Diffuser les publications sous forme électronique, dans différents formats;
- Se doter d'une stratégie claire visant à rendre disponibles les publications sur les réseaux sociaux;
- Intégrer les bulletins de la CESAO dans les revues des pays arabes portant sur le développement et les bases de données de citations.

40. Ces mesures internes ont pour objectif d'améliorer le programme de publications, et il est également prévu de se pencher sur des questions comme la qualité des publications et la coordination interne. La réforme engagée n'a toutefois pas pleinement remédié à l'absence de stratégie de diffusion et de mécanismes permettant de recueillir les avis des utilisateurs. Il est également difficile de savoir s'il est prévu de tenir des consultations avec certains utilisateurs tels que des États membres, des membres des milieux universitaires et de la société civile et d'autres parties prenantes, en vue de mettre en place une réforme plus globale.

D. Si les services consultatifs que fournit la Commission sont généralement bien accueillis, leur influence sur les politiques menées dans la région demeure limitée

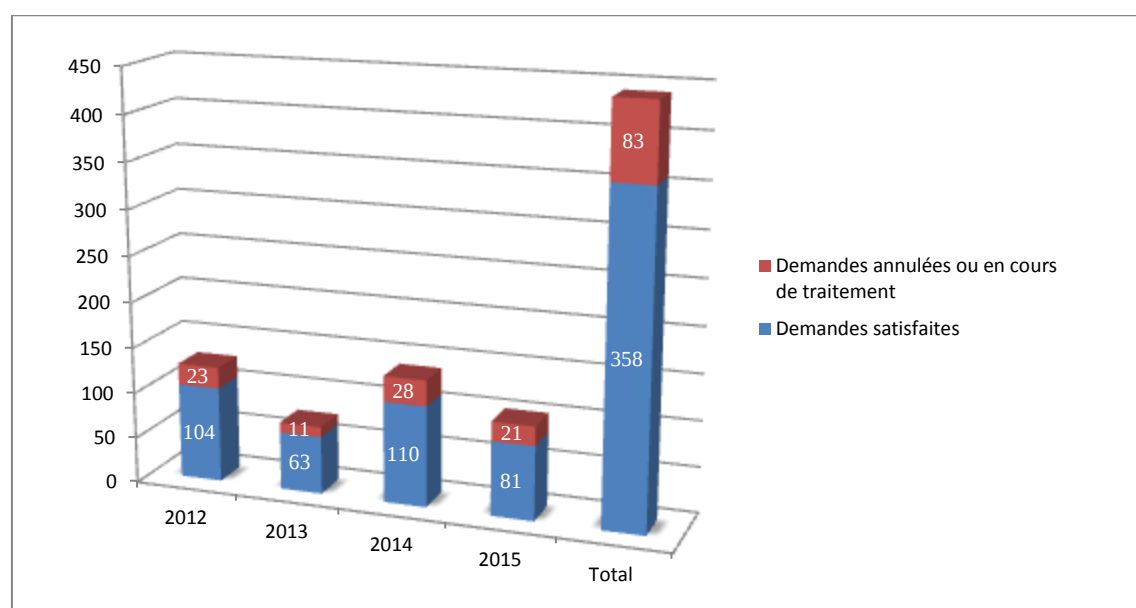
Les services consultatifs de la CESAO ont été reconnus comme étant de haute qualité

41. Les services consultatifs de la Commission ont représenté 33 % de ses résultats escomptés et des indicateurs de succès y afférents au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Dans toutes les lettres de remerciement pour services consultatifs que la CESAO a reçues au cours des trois dernières années (20 au total, provenant de six pays et d'une organisation régionale), les entités concernées ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis de ces services, la moitié de ces lettres faisant spécifiquement mention d'un appui consultatif concernant les politiques à suivre. Dans ces lettres, les États membres ont cité des exemples précis de conseils utiles dans des domaines tels que l'indice de pauvreté multidimensionnelle, la planification du développement national, la prise en compte de la problématique hommes-femmes, la protection sociale, la comptabilité nationale, la stratégie Informatique et communications et l'économie verte. Les cinq États membres ayant répondu à une enquête menée par la CESAO pour évaluer la qualité de ses services consultatifs ont indiqué que les services qu'ils avaient reçus étaient de haute qualité.

42. Actuellement, les demandes de services consultatifs en matière d'appui à l'élaboration de politiques sont principalement mus par la demande. Au cours de la période 2012-2015, les États membres ont présenté au total 441 demandes de services consultatifs, comme l'indique la figure V. Plus de la moitié d'entre elles (241)²³ visaient à solliciter des conseils et un appui, et ce, majoritairement dans les domaines suivants : développement économique, technologie et innovation, et statistiques. Dix-sept pour cent d'entre elles n'ont pas été traitées car elles ont été transférées à une autre entité des Nations Unies ou reportées à 2016, ou en raison de problèmes de sécurité, de la non-délivrance de visas ou d'un suivi insuffisant de la part des bénéficiaires.

Figure V

Demandes d'assistance à l'élaboration de politiques, par sous-programme de la Commission pour la période 2012-2015



Source : données sur le programme de la CESAO.

Si Commission a contribué à l'élaboration de certaines politiques dans la région, son influence n'a pas été très importante

43. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, la CESAO a contribué à l'élaboration de projets de loi et de politiques ayant trait à plusieurs secteurs dans 13 pays, comme le montre le tableau 6, principalement en offrant des services consultatifs. Par exemple, elle a fourni des conseils techniques et facilité la mise au point d'une stratégie et d'un système de gestion de l'eau, et a élaboré, en collaboration avec ses partenaires nationaux, un plan national de développement comprenant des objectifs et des indicateurs ainsi qu'un système de suivi correspondant (tableau de bord).

²³ Les 200 autres demandes portaient sur le renforcement des capacités ou sur la recherche.

Tableau 6
**Contributions de la Commission aux politiques des États membres
pour la période 2014-2015**

<i>État(s) membre(s)</i>	<i>Sous-programme</i>	<i>Domaine d'action</i>
État de Palestine	Développement durable	Politiques dans le domaine de l'eau
	Développement social	Prise en compte de la problématique hommes-femmes
Émirats arabes unis		Politiques en faveur des jeunes
Soudan		Politiques sociales intégrées
Arabie saoudite	Développement économique	Élaboration de plans nationaux de développement
Liban		Politiques macroéconomiques
Égypte et Jordanie		Partenariat public-privé
Bahreïn, Oman, Qatar et Arabie saoudite	Technique au service du développement	Législation sur le commerce électronique
Égypte		Politiques en matière de technologies des communications
Arabie saoudite	Statistiques	Comptabilité nationale
Yémen	Femmes	Égalité des sexes
Iraq		Violence sexiste
Yémen	Conflits	Dialogue national

Source : Rapport sur l'exécution des programmes, rapport sur la coopération technique, entretiens et études de cas.

44. Malgré les exemples figurant dans le tableau 6, les avis exprimés par le personnel de la CESAO et les États membres quant à l'influence de la Commission sur les politiques menées dans la région ont été mitigés. Aucun des cinq États membres ayant répondu à l'enquête n'a donné la mention « efficace » à la CESAO pour son appui à l'élaboration de politiques; ces États ont indiqué qu'ils ne savaient pas si cet appui avait été concluant. Des fonctionnaires de quatre États membres ont affirmé au cours d'un entretien que l'influence des travaux de la Commission sur l'élaboration de politiques dans la région ne leur semblait pas visible. Parmi le personnel de la Commission, la majorité (59 %) ont porté un jugement positif sur l'influence exercée par celle-ci sur les politiques dans la région, les 41 % restants ayant estimé qu'on pourrait en faire davantage pour accroître au maximum cette influence.

45. Les parties prenantes extérieures ont estimé que la méconnaissance des services consultatifs proposés par la CESAO limitait l'influence de celle-ci sur les politiques. Quatre hauts fonctionnaires de deux États membres, interrogés lors d'une mission, ont indiqué qu'ils souhaitaient bénéficier des services consultatifs techniques de la Commission, notamment de conseils dans les domaines des

statistiques, de la transversalisation de la problématique hommes-femmes et de la gestion de l'eau, mais ne savaient pas comment procéder.

La Commission a aidé à renforcer les capacités des États membres, mais les liens entre renforcement des capacités et changements d'orientation ne sont pas évidents

46. La CESAO a contribué sur plusieurs plans au renforcement des capacités de ses États membres. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, elle a exécuté avec succès toutes les réalisations escomptées en matière de renforcement des capacités, grâce à la tenue de 69 ateliers. Certaines parties prenantes extérieures interrogées ont cité des exemples d'activités de renforcement des capacités menées par la CESAO qui avaient à leur sens permis d'améliorer les compétences et les connaissances des fonctionnaires techniques des États. Des séances de formation avaient notamment été données dans les domaines suivants : changements climatiques, développement économique, comptabilité nationale, technologies de l'information, handicap, lutte contre les violences faites aux femmes et sécurité routière. La plupart des membres du personnel ayant répondu à l'enquête (73 %) ont estimé que l'assistance technique fournie par la Commission avait aidé les États membres de la région à mieux répondre à leurs propres besoins en matière de politiques de développement économique et social.

47. La CESAO n'a pas été en mesure de vérifier clairement le lien qui est supposé exister entre renforcement des capacités et amélioration de l'élaboration des politiques. Son rapport sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 2014-2015, comme indiqué au 31 janvier 2016 dans le système intégré d'information sur les réunions et la documentation, comportait au moins cinq exemples de résultats ayant trait à son influence sur les politiques dans l'ensemble des sous-programmes qui montraient que le lien entre ses activités de renforcement des capacités et son influence politique dans la région n'était pas évident. L'exemple présenté dans le tableau 7, cité dans le rapport de la Commission sur l'exécution des programmes pour 2014-2015, illustre la faiblesse de ce lien ainsi que le manque de précisions quant aux politiques sur lesquelles une influence a effectivement été exercée et l'absence de comptes rendus systématiques sur la contribution apportée aux politiques et stratégies effectivement élaborées. Alors que l'indicateur de succès porte sur le nombre de politiques, de plans et de stratégies adoptés, les résultats effectifs rapportés portent sur la formation et le renforcement des capacités, sans indiquer le nombre réel de politiques adoptées.

Tableau 7

Exemple d'informations sur l'exécution des programmes de la Commission illustrant le lien insuffisant établi entre renforcement des capacités et influence sur les politiques

Réalisation escomptée : Renforcement des moyens dont disposent les pays membres pour élaborer et appliquer, aux niveaux national, régional et sous-régional, des politiques, des stratégies et des plans d'action visant à mettre en place une gestion durable de l'eau, de l'énergie et des terres

Indicateurs de succès : Augmentation du nombre de politiques, de plans et de stratégies adoptés par les ministères compétents des pays membres pour répondre aux besoins dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des terres

Résultat : Grâce à l'appui en matière de renforcement des capacités apporté par la CESAO, les fonctionnaires yéménites ont été formés à la mise en place de mécanismes adéquats de promotion des investissements dans des projets en faveur de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, ce qui leur a permis d'adopter une stratégie de financement des filières énergétiques renouvelables. Ils ont indiqué leur intention de poursuivre dans cette voie à l'avenir. Par conséquent, l'appui de la CESAO a contribué à ajouter une stratégie à l'indicateur b i)

Source : Extraits de rubriques du rapport sur l'exécution des programmes telles que communiquées au 31 janvier 2016.

E. La Commission n'a pas établi de lien suffisamment clair entre ses trois fonctions essentielles à l'appui de l'élaboration des politiques

48. Il est difficile de discerner les liens et les complémentarités existant entre les trois fonctions essentielles de la CESAO, à savoir la formation de consensus, la recherche et l'analyse, et les services consultatifs, sachant que celles-ci doivent fonctionner en synergie pour contribuer à la réalisation des objectifs de la Commission. Bien qu'individuellement importantes, les trois fonctions essentielles ne sont pas suffisamment intégrées pour assurer l'appui à l'élaboration de politiques, qui est l'un des principaux objectifs transversaux de la Commission²⁴. Premièrement, la diffusion et la promotion dont les connaissances produites grâce aux travaux de recherche et d'analyse de la Commission font l'objet ne permettent pas d'accroître la sensibilisation et de mieux informer la prise de décisions des États membres. Deuxièmement, la Commission n'a pas de stratégie claire propre à orienter ses services consultatifs de manière à donner suite aux décisions et accords conclus grâce à ses mécanismes intergouvernementaux et de formation de consensus et à en faciliter la mise en œuvre. Troisièmement, le suivi assuré après la prestation de services consultatifs manque de la cohérence nécessaire pour pouvoir intégrer les éventuelles nouvelles connaissances acquises dans les activités de recherche, d'analyse et de formation de consensus de la Commission.

49. Les ressources que la Commission consacre spécifiquement aux compétences régionales sont assez limitées; celle-ci compte actuellement six conseillers

²⁴ Voir A/69/6 (Prog. 19).

régionaux. Ces derniers n'ont pas toujours pu assister aux réunions des organes subsidiaires qui leur auraient permis de mieux adapter l'appui technique aux questions dont ils s'occupent. Souvent, la conception des produits de recherche et d'analyse de la CESAO ne bénéficie pas pleinement de l'expérience et des connaissances acquises par les conseillers lors de leurs travaux avec les États membres. En outre, le personnel ordinaire est de plus en plus amené à apporter une assistance technique.

50. Comme il est indiqué au paragraphe 48 ci-dessus, les fonctions essentielles de la Commission – formation de consensus, recherche et analyse, services consultatifs – ne sont pas suffisamment intégrées pour pouvoir appuyer l'exécution du mandat d'ensemble. Toutefois, la Commission prend actuellement des mesures pour renforcer ces liens. Celles-ci consistent essentiellement à reconceptualiser son programme de travail pour le mettre en phase avec les trois piliers stratégiques que sont le développement sans exclusion, l'intégration régionale, et la bonne gouvernance et la résilience. Ce faisant, la CESAO s'efforce également de remédier au cloisonnement et de favoriser la collaboration entre les divisions. L'accent mis sur les trois piliers favorise la complémentarité intersectorielle et renforce encore la coordination des travaux de la Commission. Cette reconceptualisation continue d'évoluer car elle est mise en œuvre dans le contexte des objectifs de développement durable.

F. La Commission a pris des mesures préliminaires pour appuyer les États membres, conformément à leur demande, dans la réalisation des objectifs de développement durable et le suivi des progrès accomplis à cet égard

La Commission a joué un rôle clef s'agissant de faciliter l'émergence d'une position régionale sur les objectifs de développement durable

51. Comme il a été précédemment noté, la CESAO a joué un rôle important s'agissant de faciliter, au niveau régional, le processus de consultation, d'établissement des priorités et de formation d'un consensus avant la conduite à l'échelle mondiale des négociations sur les objectifs de développement durable. En 2014, après avoir apporté son soutien à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, elle a créé le Forum arabe de haut niveau pour le développement durable. Le Forum a été l'occasion de débattre des priorités régionales en matière de développement durable qui ont nourri et orienté les déclarations ministérielles et les positions sur le programme de développement pour l'après-2015. Par ailleurs, par l'intermédiaire de ses comités subsidiaires, la CESAO a entamé des discussions avec les États membres, ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies, sur les mesures à prendre pour assurer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et le suivi des progrès accomplis à cet égard. À la vingt et unième réunion du Mécanisme de coordination régionale, qui s'est tenue en novembre 2015, il a été convenu que la CESAO présiderait le groupe de travail thématique sur les objectifs de développement durable au niveau des directeurs

régionaux des organismes des Nations Unies ainsi que l'Équipe spéciale des statistiques²⁵.

Les États membres ont davantage sollicité un appui et une coordination au niveau régional quant à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le suivi des progrès accomplis à cet égard et l'établissement de rapports à ce sujet

52. Depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États membres s'emploient à trouver des moyens efficaces d'intégrer et d'adapter leurs structures institutionnelles, d'harmoniser leurs plans et de renforcer leurs capacités afin d'en amorcer la mise en œuvre et le suivi. Huit fonctionnaires en mission (issus de quatre pays) ont indiqué qu'ils souhaitaient tout particulièrement continuer à recevoir une assistance dans des secteurs comme la planification, les statistiques, le développement social, l'eau et les transports. Il est évident qu'à cet égard, la CESAO peut apporter compétences et appui dans des domaines thématiques essentiels qui sont au cœur des objectifs de développement durable. Bien que les ministères techniques n'aient reçu aucune communication particulière du personnel technique de la Commission, la CESAO a présenté à son Comité exécutif, en novembre dernier, une stratégie et un plan d'action²⁶ exposant les principes et les modalités selon lesquels elle entendait aider les pays à mettre en œuvre les objectifs, ainsi que les priorités en la matière. Approuvés par le Comité exécutif en décembre 2015, ces instruments devront donner lieu à des plans d'action concrets qui proposeront diverses solutions propres à aider les États membres à répondre à leurs besoins de planification et de mise en œuvre.

V. Conclusion

53. Bien qu'œuvrant dans un environnement complexe marqué par des difficultés sur le plan politique et en matière de sécurité, la CESAO a été en mesure de jouer un important rôle de catalyseur en suscitant le dialogue et le débat sur les problèmes cruciaux auxquels font face ses États membres. Elle a facilité l'obtention d'un consensus dans des domaines majeurs comme la gouvernance, l'égalité des sexes et la justice sociale, ce qui a contribué aux progrès dans la région et créé les conditions nécessaires à la poursuite de la croissance et du développement. Son atout particulier, qui consiste à proposer un espace neutre, stratégique et axé sur l'analyse des faits permettant de réfléchir à des questions souvent épineuses et de prendre des décisions à leur sujet, a été bien exploité, ce qui a facilité l'adoption de décisions et d'accords qui rassemblent la région autour d'un objectif commun de développement durable.

54. Dans le cadre de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Commission sera appelée à jouer un rôle central auprès des États membres en les aidant à atteindre les objectifs de développement durable et à suivre les progrès accomplis à cet égard. Son mandat régional et ses compétences techniques sont bien adaptés aux besoins essentiels de ses États membres. Qu'il s'agisse d'adapter les plans nationaux de développement, de renforcer les capacités nationales dans le domaine des statistiques, de promouvoir le développement social ou les échanges commerciaux ou de défendre la coopération régionale, la CESAO

²⁵ Voir E/ESCWA/OES/2015/RCM.21

²⁶ E/ESCWA/2015/EC.2/4 (Partie 1).

est bien placée pour fournir à ses États membres le type d'assistance dont ils auront besoin pour passer d'une situation de conflit et de troubles à une situation caractérisée par la stabilité politique, économique et sociale.

55. Pour aider la région à opérer cette transition, la CESAO devra renforcer son rôle de laboratoire d'idées, d'instance régionale et de conseiller. En particulier, elle devra améliorer son programme de travail général, en réduisant encore le cloisonnement caractérisant les sous-programmes pour privilégier une démarche plus intégrée faisant le lien entre ses trois fonctions essentielles. Si celles-ci sont importantes pour l'élaboration des politiques, elles ne sont pas suffisantes pour exercer une influence sur ces dernières. La CESAO devra fournir une gamme complète de moyens et d'options et concourir à la mise en place de réseaux de réflexion pour renforcer les cadres institutionnels régionaux d'élaboration de politiques. Compte tenu de ses ressources limitées, elle devra aussi mieux tirer parti des partenariats conclus avec d'autres entités des Nations Unies, ainsi qu'avec la société civile, pour concevoir une stratégie plus globale d'appui à ses États membres. En outre, afin d'optimiser son rôle à cet égard, elle devra impérativement être à même de faire en sorte que les parties échangent des informations et tirent des enseignements de l'expérience acquise.

56. La stratégie et le plan d'action de la CESAO relatifs aux objectifs de développement durable constituent des avancées positives en ce qu'ils répondent aux besoins des États membres s'agissant de la mise en œuvre de ces objectifs. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre à la Commission une occasion précieuse de mener une réflexion sur ses réalisations, de recenser les domaines dans lesquels elle peut améliorer ses résultats et de se doter des moyens de mieux faire le lien entre les priorités mondiales et nationales grâce au rôle, aux compétences et au point de vue uniques qu'elle a en tant qu'entité régionale.

VI. Recommandations

57. Le BSCI formule les cinq recommandations importantes ci-après à l'intention de la CESAO.

Recommandation 1 (résultat B)

58. La CESAO devrait renforcer sa capacité de répondre aux enjeux prioritaires nouveaux se posant dans la région et de donner suite aux demandes d'appui imprévues en œuvrant pour l'organisation plus régulière et systématique de dialogues et de consultations avec les États membres, notamment par l'intermédiaire du Comité exécutif.

Indicateur de succès : Examen des enjeux nouveaux aux sessions du Comité exécutif ou d'autres organes intergouvernementaux

Recommandation 2 (résultat C)

59. La CESAO devrait mettre en œuvre les recommandations issues de la réforme du programme de publications qu'elle a engagée et continuer de renforcer l'utilité de ces dernières en élaborant et en appliquant une stratégie de publication globale comprenant des directives sur la diffusion, la communication et la sensibilisation ainsi que des indicateurs de résultats et des

mécanismes de retour d'information afin de suivre régulièrement les progrès accomplis, notamment en ce qui concerne les objectifs de clientèle et de distribution.

Indicateur de succès : Recommandations issues de la réforme opérée et du document sur la stratégie de publication, assorties d'échéances pour l'application de chaque composante

Recommandation 3 (résultat D)

60. La CESAO devrait renforcer ses méthodes de collecte, d'analyse et de publication des données relatives à l'exécution des programmes afin de mieux analyser les résultats obtenus à plus long terme dans le cadre de ses trois fonctions essentielles, et de mettre en lumière de façon plus efficace les liens existant entre celles-ci.

Indicateur de succès : Renforcement du système d'exécution des programmes à l'aide de méthodes claires et d'instruments de collecte de données

Recommandation 4 (résultat E)

61. La CESAO devrait élaborer une stratégie et un plan d'action détaillés visant à renforcer les liens entre ses trois fonctions essentielles (formation de consensus, recherche et analyse, et services consultatifs). Le plan d'action devrait définir clairement les activités, les délais, les pouvoirs et les responsabilités liés aux mesures à prendre pour renforcer ces liens. Lors de son élaboration, la Commission devrait tenir compte de la stratégie sur les objectifs de développement durable dont elle dispose déjà.

Indicateur de succès : Plan d'action assorti d'un mécanisme de suivi pour tous les domaines fonctionnels

Recommandation 5 (résultat F)

62. La CESAO devrait améliorer encore sa capacité de mise en œuvre de sa stratégie sur les objectifs de développement durable en proposant des solutions visant à accroître l'appui fourni aux États membres pour l'intégration, l'application et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les procédures de planification à l'échelle nationale. Afin d'appliquer la présente recommandation, la Commission devrait envisager de se doter d'effectifs spécialisés dans l'appui à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des ressources voulues.

Indicateur de succès : Solutions propres à renforcer la capacité des États membres de mettre en œuvre les objectifs de développement durable aux niveaux régional et national, notamment au moyen de plans nationaux de développement

(Signé) Heidi Mendoza
Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne
Mars 2017

Annexe

Observations officielles de la Commission

Le Bureau des services de contrôle interne reproduit ici le texte intégral des observations faites par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur l'évaluation de la Commission. Cette pratique a été instituée conformément à la résolution 64/263 de l'Assemblée générale, comme recommandé par le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.

Observations de la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur l'évaluation de la Commission

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) remercie le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'occasion qui lui est donnée de faire des observations sur le rapport portant sur l'évaluation mentionnée ci-dessus. La CESAO reconnaît l'importance de cette évaluation et remercie le BSCI de ses conclusions et recommandations détaillées.

La CESAO constate avec satisfaction que le rapport fait mention des points forts de l'institution et des principales difficultés auxquelles celle-ci fait face. Parmi les points forts, le BSCI mentionne les efforts stratégiques déployés par la Commission pour faciliter un consensus régional et amorcer un débat sur les enjeux prioritaires aux niveaux mondial et régional, son engagement de fond sur les questions d'intérêt régional, en particulier en faveur des pays en transition, son étroite coopération avec les États membres en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'appui aux travaux menés par les États membres pour atteindre les objectifs de développement durable.

Ayant examiné attentivement le rapport, la CESAO se félicite des conclusions et recommandations qui y sont formulées, par lesquelles elle est invitée à améliorer le contrôle des résultats à long terme et la communication de l'information correspondante, tout en mettant en œuvre une stratégie de publication globale et en élargissant ses partenariats stratégiques. À cette fin, elle élabore actuellement un plan d'action détaillé, en s'appuyant sur les travaux en cours et en constituant des équipes faisant rapport à la direction et chargées de concevoir des plans d'action et des procédures opérationnelles permanentes supplémentaires comme suite à ces recommandations.

La CESAO souscrit aux recommandations contenues dans le rapport et souhaiterait faire les observations suivantes :

Recommandation 1

La région arabe a rencontré un nombre croissant de problèmes nouveaux au cours des dernières années, ayant notamment dû faire face aux conflits et à l'instabilité, aux migrations forcées, à la montée de la pauvreté et des inégalités, à la dégradation de l'environnement et au chômage (en particulier chez les jeunes et les femmes). La CESAO souscrit à cette recommandation et s'engage à faciliter le dialogue et les consultations engagés avec tous ses États membres sur ces questions et les autres enjeux prioritaires nouveaux, par l'intermédiaire de ses organes

intergouvernementaux, y compris son Comité exécutif, ses instances multipartites et d'autres plateformes régionales.

Recommandation 2

En tant qu'organisation normative se consacrant à la production de connaissances régionales, la CESAO estime que ses publications sont la pierre angulaire de ses travaux. Elle souscrit à cette recommandation et a déjà commencé à élaborer une stratégie de publication et un plan d'action.

Recommandation 3

La CESAO souscrit à cette recommandation, en particulier en ce qui concerne l'importance de la collecte des résultats à plus long terme produits par ses activités normatives et de l'établissement de rapports à ce sujet. À cet égard, elle a revu la portée des travaux de sa fonction de contrôle et examine activement les options disponibles afin d'adopter le système d'exécution des programmes le plus adapté à ses besoins.

Recommandation 4

La CESAO considère que ses trois fonctions essentielles (formation de consensus, recherche et analyse, services consultatifs) se renforcent mutuellement et font partie intégrante de l'exécution de son mandat. Elle souscrit à cette recommandation et agira en conséquence dans le cadre de ses activités de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, en s'appuyant sur les initiatives déjà mentionnées dans le rapport d'évaluation pour renforcer davantage les liens entre ses trois fonctions essentielles.

Recommandation 5

Le Programme 2030 et les objectifs de développement durable faisant partie intégrante du développement de la région arabe et du mandat de la Commission, la CESAO souscrit pleinement à cette recommandation. Elle a spécialement chargé certains membres de son personnel d'appuyer les efforts déployés aux niveaux régional et national pour mettre en œuvre le Programme 2030, et continuera de développer ses services spécifiques liés à la réalisation des objectifs de développement durable.

Pour conclure, la CESAO remercie le BSCI de ce rapport d'évaluation complet. Les conclusions et recommandations qu'il y a formulées lui seront utiles pour sa réflexion sur les stratégies et les modalités visant à affiner ses produits et services. Elle continuera de veiller à ce que ses trois fonctions essentielles se renforcent mutuellement et exploitent pleinement sa valeur stratégique à l'appui des efforts faits par les États membres pour atteindre les objectifs du nouveau programme de développement durable.